

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Réponses aux questions complémentaires du 11 mai 2020

1. Depuis quand l'amiante est-il la principale cause de décès des travailleurs du Québec? Veuillez fournir les statistiques complètes à cet effet.

Il y a eu davantage de décès par accident du travail que de décès causés par l'amiante fréquemment jusqu'en 2010. Depuis 2011, les décès liés à l'amiante représentent la majorité des décès acceptés par la CNESST. Voir les statistiques complètes dans le document joint en format Word « Répartition des décès acceptés de 2003 à 2019 selon la cause/le type de lésion et l'année d'acceptation ».

La définition des titres a, b et c de chacune des lignes du tableau sont les suivantes.

- a. Amiante, amiantose, mésothéliome = les décès en lien avec l'amiante.
- b. MP, autres = les autres décès des suites d'une maladie professionnelle
- c. AP, autres = les autres décès des suites d'un accident du travail.

2. À quelle proportion des coûts des indemnités les maladies causées par l'amiante correspondent-elles? Si elle est de plus de 50 %, depuis quand l'amiante est-il la source principale de ces coûts? Veuillez fournir les statistiques complètes à cet effet.

L'ensemble des débours liés aux dossiers d'amiantes ont représenté un peu plus de 1% de l'ensemble des débours liés aux programmes de la réparation. Ainsi, il est plus pertinent de regarder en détail les indemnités de décès en lien avec l'amiante par rapport à l'ensemble des indemnités de décès versés. Voir les statistiques complètes dans le document joint en format Word Excel « D20-253 - Débours autorisés (PCC) pour les dossiers en lien avec l'amiante ».